

Présentation

BILAN ÉLECTROMAGNÉTIQUE DE L'HABITAT

- ▶ Mesure des ondes artificielles
- ▶ Solutions de dépollution



Brice Richaud

Naturopathe

Conseiller en hygiène électromagnétique



Table des matières

Pourquoi faire un bilan électromagnétique de son habitat ?	2
Les différentes étapes de réalisation du bilan électromagnétique	3
I - Préparation au bilan	3
II - Mesure des perturbations électromagnétiques de votre habitat	3
III - Définition de votre niveau d'exigence et rédaction du rapport d'hygiène électromagnétique	3
IV - Installation des solutions et mesures comparatives	3
V - Périmètre d'intervention	4
VI- Information complémentaire	4

Pourquoi faire un bilan électromagnétique de son habitat ?

Les champs électromagnétiques artificiels rayonnent à des niveaux de puissance et selon des caractéristiques incompatibles avec l'électromagnétisme naturel de la biologie humaine, animale et terrestre.

Plus de 10.000 études indépendantes depuis les années 50 le confirment.

Aujourd'hui, il est devenu incontestable que les ondes artificielles sont nocives et jouent un rôle dans les maladies modernes suivantes : *cancers (cerveau, sein et leucémie infantile), maladies neuropsychiatriques, maladies neurodégénératives (Alzheimer, sclérose latérale amyotrophique, sclérose en plaques), cardiopathies (arythmie cardiaque, hypertension artérielle), infertilité, etc.*

Les électro-hypersensibles (EHS) ne sont toujours pas officiellement reconnus par la médecine, ainsi beaucoup d'entre nous ignorons l'être. Les symptômes reconnus les plus fréquents sont les suivants : *sommeil perturbé, fatigue, troubles cognitifs, anxiété, arythmie cardiaque, éruptions cutanées, acouphènes, sensations de brûlure, picotements, vertiges, irritabilité, etc.*

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a évalué récemment la prévalence des électro-hypersensibles à environ 5% de la population, soit **3,5 millions de Français** touchés à des degrés divers. Ce chiffre risque malheureusement d'exploser avec l'arrivée massive des antennes 5G.

Heureusement, des solutions existent pour diminuer l'impact de ces ondes sur notre santé, sans pour autant devoir se priver des nouvelles technologies.

Une référence santé sur les ondes existe, c'est celle définie par la biologie de l'habitat Allemand (Baubiologie) qui est **la science des relations entre les êtres humains, leur habitat et leur environnement.**

Les experts en Baubiologie ont ainsi défini des valeurs de santé pour la biologie humaine basées non seulement sur des études scientifiques indépendantes, notamment sur les 3000 études du rapport bio-initiative (voir le [résumé des conclusions en français](#)) mais aussi sur 10.000 expertises prenant en compte le ressenti de l'humain dans son habitat.



Les différentes étapes de réalisation du bilan électromagnétique

I - Préparation au bilan

Prendre rendez-vous au minimum 72 heures en avance par mail, téléphone ou directement sur mon site selon les disponibilités du planning. Votre présence est obligatoire ou à défaut celle d'un membre adulte de votre logement.

Avant le diagnostic de votre habitat, une analyse de votre environnement sera réalisée, prenant en compte :

- Le nombre, l'emplacement et la puissance des antennes proches de votre logement ;
- Les mesures qui seront faites autour de votre logement, au préalable.

II - Mesure des perturbations électromagnétiques de votre habitat

Lors de mon diagnostic, j'évalue le niveau de pollutions aux ondes à l'intérieur de votre habitat selon la biologie de l'habitat allemand et le [référentiel SBM-2015](#). Ainsi, je mesure avec des appareils dédiés et étalonnés :

- Les **champs électriques basses fréquences et magnétiques** issus du réseau de distribution et de vos appareils électriques (TV, box internet, plaques à induction, pompe à chaleur, hotte, etc.)
- Les **hautes fréquences** comprenant les réseaux mobile 2G, 3G, 4G, 5G mais aussi Bluetooth, radio, DECT, radar, etc.
- La **tension induite dans le corps** dans les lieux stratégiques comme la chambre à coucher ou le bureau, par exemple.
- Les **courants CPL** ou « l' électricité sale » issue du réseau électrique, des compteurs Linky et des appareils domestiques.
- La **qualité de vos prises de terre** selon la norme NF-15-100 et selon les préconisations nécessaires à une pratique saine du « earthing ».

III - Définition de votre niveau d'exigence et rédaction du rapport d'hygiène électromagnétique

Après mon diagnostic, nous définissons ensemble l'objectif à atteindre pour la dépollution électromagnétique, en prenant en compte le contexte particulier de votre habitat (voisinage, antennes à proximité, etc.), vos priorités et le budget que vous souhaitez accorder à la mise en place de solutions.

Un rapport d'hygiène électromagnétique, présentant les mesures réalisées, les solutions choisies ainsi que des conseils personnalisés, vous sera transmis.

IV - Installation des solutions et mesures comparatives

Je mets en place les solutions choisies et réalise les mesures comparatives pour vous assurer leur efficacité.



V- Périmètre d'intervention

Dans un rayon de 30 minutes autour de Lyon Val de Saône. Au-delà de 30 minutes, des frais supplémentaires seront ajoutés.

VI- Information complémentaire



Pour plus d'informations, consulter mes articles sur mon site naturosapiens.fr
<https://naturosapiens.fr/ondes-naturelles-et-artificielles/>
<https://naturosapiens.fr/effets-des-ondes-electromagnetiques/>

Les connaissances de base sur les ondes : à lire et à [télécharger](#)

Information de références sur les ondes (associations, études, réglementations) : à lire et à [télécharger](#)

N'hésitez pas à me contacter pour toute question ou [prendre un rendez-vous téléphonique gratuit](#) sur échanger sur votre situation.

Brice Richaud



Naturopathe

Conseiller en hygiène électromagnétique

brice@naturosapiens.fr

06 52 02 79 89

Site web : naturosapiens.fr

